

Ref : CA2026/04

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 06 mars 2026 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 19 décembre 2025.

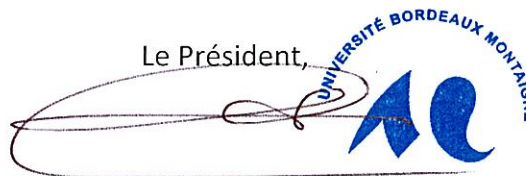
Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 mars 2026.

Membres présents	20
Membres représentés	14
Nombre total (membres présents + membres représentés)	34
Nombre d'abstention (s)	0
Nombre de votants	34
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages pour	34
Nombre de suffrages contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD PRÉSIDENT

Publié le :

11 MARS 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

11 MARS 2026